



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Ljubljana, le 20 mai 2008
9721/08 (Presse 137)

**Réunion de la troïka ministérielle NIGERIA - UE
Ljubljana, Slovénie, 20 mai 2008**

COMMUNIQUÉ CONJOINT

1. Une réunion entre le Nigeria et l'Union européenne (UE) au niveau de la troïka ministérielle s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) le 20 mai 2008, sous la coprésidence de M. Ojo Maduekwe, ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, et de M. Dimitrij Rupel, ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie, représentant de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

P R E S S E

2. La troïka de l'UE comprenait M. Stefano Manservigi, directeur général chargé du développement et des relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, représentant la Commission européenne, et M. Jean-Christophe Belliard, envoyé personnel pour l'Afrique de M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne.
3. La réunion témoigne de l'importance qu'attachent le Nigeria et l'UE à leurs relations et prolonge les initiatives antérieures qui ont progressivement étoffé la liste des questions d'intérêt mutuel et des préoccupations communes.
4. L'UE et le Nigeria ont rappelé que leur dialogue politique s'inscrit dans le cadre de base que constitue l'article 8 de l'accord de partenariat de Cotonou révisé, signé à Luxembourg le 25 juin 2005, et ils ont réaffirmé que le sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et de l'Afrique tenu à Lisbonne (Portugal) les 8 et 9 décembre 2007 a imprimé un élan déterminant au dialogue entre l'UE et les pays d'Afrique, ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat stratégique UE-Afrique.
5. Le Nigeria et l'UE ont constaté que le partenariat stratégique UE-Afrique lancé à Lisbonne présente une vision et des principes visant à approfondir leur dialogue politique et leurs relations et à forger un partenariat stratégique qui, compte tenu de leur rôle et de leur position respectifs, contribuerait largement à la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique.

A. DIALOGUE POLITIQUE

6. Le Nigeria et l'UE ont examiné l'ordre du jour et les objectifs de leur dialogue politique et sont convenus d'adopter des lignes directrices générales concernant les principales questions d'intérêt mutuel et préoccupations communes. Ces lignes directrices sont conformes aux principes et objectifs énoncés dans l'accord de partenariat de Cotonou révisé et rappelés dans la stratégie commune UE-Afrique de Lisbonne.

7. Parmi les questions à l'ordre du jour du dialogue Nigeria-UE figurent notamment les suivantes: la paix et la sécurité aux niveaux mondial, continental, régional et local; les migrations, le développement; la sécurité alimentaire; l'environnement; les défis planétaires, y compris le changement climatique; la gouvernance démocratique, y compris les réformes des processus électoraux; les droits de l'homme et les libertés fondamentales (y compris les droits des enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes et la discrimination ethnique, religieuse ou civile); le développement économique durable, y compris l'industrialisation; la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'intégration régionale et continentale en Afrique, y compris la CEDEAO; le développement du commerce et les accords de partenariat économique; le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres pandémies; la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie; la réforme des Nations unies et d'autres organisations internationales importantes; le terrorisme; la prolifération des armes de destruction massive; le trafic des armes légères et de petit calibre; les drogues, la traite des êtres humains et la criminalité organisée; les questions relatives à la société de la connaissance, par exemple les technologies de l'information et de la communication; la science, la technologie et l'innovation; la coopération et les échanges culturels.
8. Le Nigeria et l'UE sont convenus de poursuivre leur dialogue politique régulier dans le cadre de réunions annuelles au niveau de la troïka ministérielle et de réunions régulières au niveau local.
9. Le gouvernement fédéral du Nigeria et l'UE ont réaffirmé l'importance, ainsi que leur volonté, de renforcer leur dialogue et coopération à d'autres niveaux du gouvernement nigérian (gouvernements des États et autorités locales), en fonction des compétences que leur octroie la Constitution du pays, et d'encourager la participation de la société civile, des acteurs non étatiques et du secteur privé, lorsque cela est opportun et utile.

B. QUESTIONS DÉBATTUES

QUESTIONS INTERNATIONALES

10. Le Nigeria et l'UE ont insisté sur la nécessité d'intensifier leur dialogue afin de favoriser la paix et la sécurité au niveau mondial, dans les enceintes compétentes. Les parties ont estimé que leur expérience, leur conception commune et leur engagement dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises pourraient constituer les fondements d'une coopération future.

11. Les parties ont débattu de la question de l'environnement et du changement climatique, qui constitue un volet important de la stratégie commune UE-Afrique. Elles se sont toutes deux exprimées en faveur d'une alliance mondiale contre le changement climatique. L'UE a informé le Nigeria de l'élaboration de nouvelles initiatives, y compris sous forme de partenariats, visant à aider les pays africains à obtenir des résultats sur le terrain: l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, qui instaure un cadre pour les partenariats stratégiques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; l'initiative de l'UE pour l'énergie, ainsi que le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créé récemment par la Commission européenne.
12. Les parties sont convenues de la nécessité de poursuivre la coopération pour combattre le **terrorisme** international, y compris s'adresser à ses causes, et elles œuvreront à l'approfondissement de leurs liens dans le respect des obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Le Nigeria et l'UE ont également étudié les mesures concrètes qui pourraient être prises pour mettre en œuvre les obligations internationales pour ce qui est de prévenir et de combattre le financement du terrorisme.
13. Les parties ont insisté sur l'importance d'aborder le problème du **trafic des armes légères et de petit calibre (ALPC)**, et notamment les questions de la responsabilité des pays exportateurs et de la traçabilité des exportations d'ALPC. Elles sont convenues d'étudier dans un proche avenir les moyens d'approfondir la coopération sur ce dossier.
14. **Drogues, traite des êtres humains et criminalité organisée:** Le Nigeria et l'UE se sont déclarés profondément préoccupés par le trafic de drogues dans la région et les liens entre ce trafic et les actes de criminalité organisée tels que le trafic des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption et le terrorisme. Les parties ont noté que ce phénomène est particulièrement développé dans la région du Sahel. La question se faisant pressante, le Nigeria et l'UE sont convenus d'accorder une place plus importante à la question du trafic de drogues parmi les priorités politiques dans le cadre des relations entre l'UE et l'ensemble des pays d'Afrique occidentale. Nigeria et l'UE sont convenus de soutenir l'action de la CEDEAO dans le combat contre ce menace.

15. Dans la poursuite de l'accord obtenu au dialogue Nigeria - UE concernant la migration et le développement à Abuja du 28 au 30 avril 2008 les parties sont convenus de la nécessité de renforcer leur dialogue sur les **migrations et la mobilité** dans le cadre d'une approche globale, afin de parvenir à une gestion commune efficace des flux migratoires, dans le plein respect des droits de l'homme fondamentaux des migrants. À cet égard, afin de faciliter les échanges d'informations dans ce domaine, les parties ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte des données et leur traitement en vue de l'établissement de statistiques, pour être en mesure de mieux évaluer les tendances et d'améliorer la planification en matière de migration, en vue de contribuer à l'élaboration de politiques efficaces. L'UE s'est déclarée disposée à soutenir les efforts déployés par le Nigeria sur ce point.

L'UE a pris note des progrès significatifs réalisés en ce qui concerne le cadre institutionnel et législatif instauré par le Nigeria dans le domaine des migrations. L'UE a aussi souligné qu'elle était disposée à appuyer les initiatives futures dans ce domaine visant à améliorer la coordination et à renforcer la stratégie menée au niveau national, notamment par l'adoption de la politique nationale sur les migrations.

L'UE a salué le rôle joué par le Nigeria en tant qu'acteur majeur sur la scène régionale. Dans ce contexte, l'UE a pris note de la participation active du Nigeria à la mise en œuvre de l'approche commune de la CEDEAO sur les migrations. En outre, les deux parties ont reconnu qu'à de nombreux égards les migrations et le développement sont intrinsèquement liés et elles ont souligné qu'il importe de poursuivre l'examen de ces questions, ainsi que d'autres abordées dans le cadre du dialogue, y compris la possibilité de mettre en place à l'avenir une plate-forme de coopération.

16. Le Nigeria et l'UE sont convenus de promouvoir **les droits de l'homme et les libertés fondamentales** et d'œuvrer de concert dans ce sens aux niveaux international et régional. Les parties ont décidé de coopérer et d'instaurer un dialogue visant à promouvoir la mise en oeuvre toutes les conventions sur les droits de l'homme à tous niveaux.

QUESTIONS UE-AFRIQUE

17. Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur la situation dans la région, où la paix a fait un certain nombre de progrès en 2008: consolidation de la paix au Liberia et en Sierra Leone, et progrès vers la stabilisation en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, notamment. Elles ont exprimé leur préoccupation face aux menaces transfrontières pour la paix et la sécurité telles que le trafic de drogue et des armes légères et la traite des êtres humains. Les deux parties se sont félicitées des progrès accomplis et des efforts déployés par la CEDEAO dans le domaine de la prévention des conflits, de la médiation et du maintien de la paix. Cela permettra notamment à la CEDEAO, avec le soutien de ses États membres et, en particulier, avec l'aide du Nigeria, de réagir aux crises régionales, de consolider des démocraties dans la région et d'apporter un appui dans le cadre de la reconstruction et développement.

Le Nigeria et l'UE ont affirmé une nouvelle fois leur préoccupation quant à la dégradation de la sécurité dans les régions du nord du Mali et du Niger. Les deux parties ont estimé que cette situation constitue une menace pour la stabilité des pays voisins. Elles ont exprimé leur soutien à la stabilité du Niger et du Mali. Elles ont fait appel à une conférence sous-régionale sur la paix et le développement au Sahel.

18. L'UE et le Nigeria ont affirmé une nouvelle fois l'urgence de déployer entièrement MINUAD sur le terrain et de relancer le processus de paix de Darfour. L'UE a salué le rôle constructif joué par le Nigeria concernant le Darfour.
19. Les parties ont exprimé leur confiance dans le processus en cours d'**intégration régionale et continentale**. Elles ont souligné qu'il importe de renforcer encore les institutions de l'Union africaine. Elles ont également salué le rôle efficace joué par la CEDEAO en tant que moteur de l'intégration régionale en Afrique occidentale.

20. Les parties ont rappelé les discussions qui ont eu lieu lors de la treizième réunion de la troïka ministérielle de la CEDEAO et de l'UE à Luxembourg le 28 avril 2008. Elles ont aussi confirmé leur soutien et engagement à ses conclusions concernant le **développement du commerce, des APE et de l'intégration régionale**. Elles ont procédé à un échange de vues sur les principales priorités et les grands objectifs de la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, qui a principalement pour but de favoriser le processus d'intégration et de soutenir l'action entreprise dans la région en faveur de la paix et de la sécurité. Les parties ont fait appel urgent aux négociations des APE. A ce propos, elles ont salué la préparation par la région de l'Afrique de l'Ouest d'un programme de soutien lié à l'accord, et réaffirmé que, au travers des APE, le gouvernement du Nigeria et l'UE partagent l'objectif, qui est de parvenir à un développement s'inscrivant dans la durée.
21. En ce qui concerne la **réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**, les parties ne méconnaissent pas les difficultés considérables que connaît le Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique. Elles sont aussi conscientes du fait que la pauvreté prévaut au Nigeria. Les parties ont du même noté que les recettes pétrolières n'ont cessé de croître et que les politiques économiques et budgétaires prudentes adoptées par le gouvernement au cours des dernières années, ainsi que la discipline qu'il s'est imposée, ont permis au pays d'accumuler des réserves en devises importantes et d'augmenter les moyens financiers consacrés aux mesures de lutte contre la pauvreté. Les parties sont convenues qu'elles poursuivront leur collaboration afin que les fonds dégagés par l'annulation de la dette du Nigeria continuent d'être utilisés de manière efficace afin de réduire la pauvreté.

QUESTIONS UE-NIGERIA

22. **Sécurité et viabilité énergétiques.** L'UE a rappelé que le Nigeria est un important fournisseur de pétrole et de gaz pour le marché de l'UE, plus de 20 % du pétrole brut et de 80 % du gaz naturel liquéfié produits par ce pays étant exportés vers l'Europe. Les parties étaient conscientes que les compagnies pétrolières européennes ont réalisé des investissements énormes dans des projets énergétiques au Nigeria, lesquels devraient avoir pour but de soutenir le développement du pays. Elles ont noté que d'importantes infrastructures énergétiques y compris de grandes usines de liquéfaction du gaz et des gazoducs, et de nouveaux projets – notamment le gazoduc transsaharien – intégrés au plan d'action à court terme du NEPAD pour les infrastructures (i-STAP) pourraient, à l'avenir, devenir des infrastructures stratégiques clés.

L'UE a salué les nouvelles mesures prises par le Nigeria pour encourager les producteurs de gaz à consacrer une quantité donnée de leurs réserves et de leur production annuelle au marché intérieur, tout en invitant le gouvernement du Nigeria à être plus actif en ce qui concerne les mesures visant à réduire le torchage du gaz. En particulier, les parties sont conscientes qu'il faut faire beaucoup plus, que ce soit par voie de réglementation par le gouvernement ou par des investissements des compagnies pétrolières, pour réduire le torchage du gaz naturel, une pratique dont les effets, tant en termes environnementaux qu'économiques, sont particulièrement dommageables, à la fois au niveau local et à l'échelle de la planète.

L'UE et le Nigeria sont convenus que les projets énergétiques devraient jouer un rôle important dans le développement des régions et des pays concernés et ont estimé qu'ils devraient tous deux adopter une attitude responsable à l'égard de la demande énergétique au niveau national et régional et encourager, en les aidant, les gouvernements des pays producteurs d'énergie à étudier des solutions et des projets susceptibles de contribuer également à répondre à leurs propres besoins énergétiques.

L'UE est consciente des défis considérables auxquels le Nigeria doit faire face pour quasiment multiplier par trente sa capacité de production d'électricité au cours des deux décennies à venir, ainsi que de l'importance de cet aspect pour atteindre les OMD et soutenir le développement industriel du pays. L'UE et ses institutions sont par conséquent prêtes à aider et à conseiller le gouvernement du Nigeria durant la mise en œuvre de ses projets concernant ce domaine.

23. Développement économique durable, y compris l'industrialisation. Les parties ont considéré que le Nigeria, avec un nombre d'autres pays d'Afrique, a le potentiel pour devenir un acteur de premier plan dans la crise alimentaire mondiale. Le Nigeria est en mesure d'influencer les politiques agricoles dans la région et réunit les conditions pour développer son propre secteur agricole: il a les sols, des engrais, la capacité de développer l'agriculture mécanisée et de mettre en place une politique de développement du secteur industriel, des ressources naturelles (pétrole et gaz) pour alimenter l'agriculture mécanisée, les ressources humaines et un besoin de créer des emplois, de bonnes conditions météorologiques permettant, dans une bonne partie du pays, de produire des cultures demandées par le marché international et un grand marché intérieur capable d'absorber n'importe quelle production locale et aussi d'attirer de grandes quantités de denrées alimentaires produites ailleurs dans la région. Les parties sont convenues de continuer à procéder à des échanges de vues et à se concerter sur la stratégie de réponse aux prix élevés des denrées alimentaires dans les pays en développement.

24. Gouvernance démocratique, y compris la réforme du processus électoral au Nigeria. Le Nigeria a mis en place un dispositif solide et efficace pour garantir la bonne gouvernance en prévoyant des mécanismes destinés à établir un équilibre des pouvoirs entre les trois branches du gouvernement. Les parties sont convenues que l'UE peut toutefois contribuer au renforcement des capacités et apporter d'autres formes de soutien aux diverses branches de l'autorité publique.

Le gouvernement nigérian actuel a consenti des efforts résolus pour réformer le processus électoral afin de remédier aux lacunes constatées et d'assurer à l'avenir la crédibilité des élections. Les parties sont convenues que l'UE peut apporter un soutien à cet égard en fournissant une formation et des équipements appropriés à l'INEC, à la NDLEA, à la NAFDAC, à la police, aux autorités douanières, etc.

25. Paix et sécurité au niveau local: delta du Niger. Le gouvernement nigérian déploie des efforts réels pour résoudre le problème du delta du Niger, question qui demeure prioritaire puisqu'elle figure dans le programme en sept points du gouvernement actuel. Les parties ont salué le plan directeur pour le développement du delta du Niger et l'instauration du comité des négociations de paix pour résoudre la question, notamment en rencontrant l'ensemble des parties prenantes dans la région. Les parties sont convenues que l'UE devrait soutenir ce processus.

26. Les parties sont conscientes que le développement des **sciences et des technologies** est indispensable pour stimuler la croissance socio-économique et le développement durable en Afrique. Le Nigeria et l'UE ont estimé qu'ils devraient renforcer leur coopération dans ce domaine en encourageant les partenariats dans le secteur public et le secteur privé, notamment en ce qui concerne les TIC.

27. Les deux parties sont convenues de mener un dialogue sur la **coopération culturelle et les échanges dans ce domaine**, dans le but de développer l'accès des populations d'Europe et du Nigeria à la culture et aux modes d'expression culturelle, notamment les arts, le multilinguisme et le sport.

C. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE COMMUNE AFRIQUE-UE

28. Le Nigeria a confirmé sa disponibilité à s'engager d'une façon active dans la mise en œuvre des plans d'actions approuvés à Lisbonne, en particulier pour ce qui concerne les actions prioritaires figurant dans la liste d'actions prioritaires possibles annexée au présent document.

D. ACTION CONJOINTE POUR LE FUTUR

29. L'UE considère que le Nigeria joue un rôle important en tant qu'acteur de premier plan au niveau régional et international. Le Nigeria a salué l'intérêt des initiatives prises par l'UE au fil des ans et son engagement envers l'Afrique. Les deux parties ont souligné leur convergence de vues sur les valeurs, les intérêts communs et les objectifs stratégiques et ont mis l'accent sur les avantages mutuels qu'apporterait le resserrement de leurs liens à travers un dialogue intensifié et une coopération accrue.
30. Le Nigeria et l'UE ont confirmé leur attachement aux principes, questions et plans d'action qui forment la "stratégie commune Afrique-UE" approuvée à Lisbonne; ils considèrent que ce document avec l'accord de partenariat de Cotonou constituent un cadre de dialogue intensifié et de coopération renforcée.
31. Le Nigeria et l'UE considèrent que des programmes de coopération au développement bien ciblés peuvent jouer un rôle significatif pour aider le Nigeria à consolider les réformes engagées par l'administration précédente et soutenir les initiatives entreprises par l'administration actuelle. Les efforts qui sont déployés, et l'ont été dans le passé, pour lutter contre la corruption, renforcer le secteur bancaire, maîtriser les dépenses publiques et réduire la dette publique ont sensiblement amélioré les perspectives économiques du Nigeria. Outre la consolidation de ces réalisations, l'un des défis à relever par l'administration actuelle du Nigeria est la promotion d'une réforme politique.

32. Les parties ont confirmé leur adhésion à la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et ont estimé que l'aide fournie par l'Union européenne pourrait jouer un rôle important d'un point de vue qualitatif en appuyant les importantes initiatives prises par le gouvernement pour améliorer la gouvernance, en renforçant le dialogue politique entre l'UE et le Nigeria et en promouvant la compréhension mutuelle et la coopération à long terme.
33. Le Nigeria et l'UE ont rappelé que:
- le Fonds européen de développement (FED) est un instrument privilégié pour financer la coopération au développement dans les pays ACP. La programmation, l'engagement et le déboursement des fonds du FED sont régis par l'accord de partenariat de Cotonou révisé;
 - un montant de 579,7 millions d'euros (environ 109 milliards de nairas¹) a été alloué au Nigeria pour la période 2008-2013 (10^{ème} FED), mais la procédure de programmation de l'utilisation de ces fonds a été retardée et doit être menée à bien.
34. Le Nigeria et l'UE ont constaté que la "stratégie commune Afrique-UE", le développement endogène du Nigeria et les documents d'orientation stratégique (NEEDS I et II et le programme en sept points), ainsi que les discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion-ci, ont déjà permis de focaliser l'attention sur certaines actions prioritaires dans les domaines suivants:
- a) la paix et la sécurité;
 - b) la gouvernance et les droits de l'homme;
 - c) le commerce et l'intégration régionale;
 - d) des questions essentielles liées au développement, notamment la viabilité écologique et les changements climatiques.

¹ Taux de change: 1 euro = 188,4 nairas (17 avril 2008).

35. Les parties ont jugé utile de consacrer l'essentiel des ressources financières allouées au Nigeria dans le cadre du 10^{ème} FED et d'aide bilatérale des états membres de l'Union européenne au traitement commun de questions prioritaires spécifiques dans les domaines mentionnés ci-dessus et ont estimé que l'occasion était belle de mettre rapidement en pratique une première série d'initiatives concrètes pour donner vie au partenariat Nigeria-UE. Elles ont dès lors décidé que les institutions responsables devraient reprendre sans délai la programmation du 10^{ème} FED.
36. Les parties sont convenues de se réunir à nouveau en 2009, à une date à déterminer d'un commun accord afin de revoir la portée et les résultats de dialogue politique entre les deux réunions et étudier de plus amples possibilités d'approfondir et élargir la relation.

Liste d'actions prioritaires

- Renforcer le dialogue sur les défis à relever en matière de paix et de sécurité
- Rendre opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité
- Assurer le financement des opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique
- Renforcer la coopération dans le domaine des biens culturels
- Appuyer le programme d'intégration africaine
- Renforcer les capacités de l'Afrique en matière de règles, de normes et de contrôle de la qualité
- Accélérer la réalisation des OMD relatifs à la sécurité alimentaire

- Mettre en œuvre le partenariat pour l'énergie afin d'intensifier la coopération sur la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie
 - Élaborer un programme commun sur les politiques à mener à l'égard des changements climatiques et sur la coopération dans ce domaine
 - Mettre en œuvre la déclaration de la Conférence de Tripoli sur les migrations et le développement
 - Mettre en œuvre le plan d'action UE-Afrique contre la traite des êtres humains
 - Favoriser le développement d'une société de l'information ouverte à tous en Afrique
 - Appuyer le renforcement des capacités scientifiques et techniques en Afrique et mettre en œuvre le plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie
 - Renforcer la coopération en matière d'applications et de technologie spatiales.
-